



DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélian  
**Mairie de CHIGNIN**

☎ 04.79.28.10.12

✉ [mairiedechignin@wanadoo.fr](mailto:mairiedechignin@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 06 septembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Mesdames, Messieurs les Adjoints :** Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

**Mesdames, Messieurs les Conseillers :** Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés :** Marion EVERAERE ayant donné pouvoir à Florent QUENARD et Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

Monsieur Yves TISSOT a été nommé secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2023

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

#### Transfert de compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Le SDES a réalisé en 2022 le schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques de Savoie. Le bilan de ce schéma conclut à la nécessité de doubler le nombre de points de charge existants ouverts au public à l'horizon 2025.

Le SDES participant à cet investissement, la commune décide de lui transférer cette compétence. Pour autant, aucune date d'installation n'a été arrêtée pour l'instant.

#### Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 : signature d'une convention-socle

Afin de permettre à notre bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par la direction de la lecture publique, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer ladite convention pour la période 2022-2027.

#### Délibération approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte « SRU »

Il est envisagé de constituer un Syndicat mixte de type « SRU » (Solidarité Renouvellement Urbain) entre :

\*La Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY

\*la Communauté d'agglomération GRAND LAC

\*la Communauté de communes Cœur de Savoie

\*et le Département de la Savoie.

Ceci afin de gérer les mobilités à une échelle plus adaptée à la réalité des déplacements que celles de chacun de nos territoires respectifs, et de penser la mobilité de nos concitoyens à l'échelle globale du bassin de vie qu'est le territoire des 3 EPCI.

L'assemblée délibérante approuve cette création et autorise Mme la Présidente du conseil communautaire à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière.

#### Remplacement de la structure de jeux de l'école : validation des devis

Du fait de sa vétusté, la structure de jeux de l'école a été désinstallée dans l'été.

Trois entreprises ont été consultées pour son remplacement. C'est le devis présenté par LUDOPARC qui a été retenu avec un montant TTC des travaux de 36 534.94 € comprenant la structure et le sol souple.

L'installation devrait être réalisée pendant les vacances de Toussaint si le temps le permet.

#### Approbation du devis pour la mise en place d'un bungalow pour la bibliothèque

Nous avons appris début juillet l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe. En conséquence, il a fallu trouver un nouvel emplacement pour la bibliothèque. L'option choisie est d'installer un bungalow sur le parking de la Mairie/école.

Après étude, c'est le devis de la société HOFF qui a été approuvé pour un montant TTC de 41 400 €.

#### Avis du conseil municipal quant au devenir du comité de jumelage Chignin/Villarbasse

Monsieur le Maire rappelle que notre commune s'est jumelée en 1991 avec Villarbasse, commune située en Italie. Considérant que depuis 2018, les échanges se sont interrompus, que le comité de jumelage est en sommeil et que le nombre d'adhérents est en forte diminution, Il est proposé que Chignin (membre de droit) se retire du comité de jumelage.

Avec 13 voix pour et 2 abstentions, l'assemblée a délibéré pour le retrait de la commune du comité de jumelage Chignin-Villarbasse.

### **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget général et le budget eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Changement horaire de l'accueil du public en Mairie**

Nous vous informons qu'à compter du lundi 02 octobre 2023, nous vous accueillerons en Mairie :

- Le lundi de 16h à 19h
- le jeudi de 16h à 19h
- le vendredi de 9h à 12h

### **Demandes de subventions pour divers travaux**

L'assemblée donne son accord à Mr le Maire afin qu'il sollicite les services du Département de la Savoie afin d'obtenir une participation financière pour l'achat et la mise en place de la nouvelle structure de jeux de l'école.

### **Virements de crédit**

Le Conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement et en section investissement du budget général et en section fonctionnement du budget eau. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

## **COMMISSIONS**

### **Travaux**

Trois devis ont été validés auprès de Nicolas Debernardi :

- un d'un montant TTC de 3 720 € pour la réalisation d'un meuble de rangement pour la classe de maternelle.
- un autre d'un montant TTC de 1 440 € pour la fourniture et la pose de placards coulissants pour le club house du foot.
- et un dernier d'un montant TTC de 6 180 € pour le changement du ventilo convecteur des vestiaires du foot.

### **Urbanisme**

Une déclaration préalable de travaux, deux permis de construire et un certificat d'urbanisme opérationnel ont été déposés en Mairie ; ils n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un cabinet d'avocats, d'ordre et pour le compte d'un propriétaire demande l'abrogation partielle de notre PLU. L'assemblée délibérante donne délégation à Mr le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice.

### **Affaires scolaires**

La rentrée scolaire a eu lieu ce lundi 04 septembre 2023 et a été marquée par l'arrivée de 3 nouvelles maîtresses du fait de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe et de la décharge un jour par semaine de la Directrice.

Quant aux 87 élèves, ils ont été accueillis par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation et ont pu apprécier un petit déjeuner.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h15.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 07 septembre 2023*  
Le Maire, Michel RAVIER

